

Quels sont les critères de sélection de la Fondation GRDF ?

Abridée par la Fondation de France, la Fondation GRDF a été créée le 26 janvier 2020.

Elle a pour vocation de soutenir et d'accompagner des initiatives d'intérêt général qui font progresser l'inclusion et le développement durable dans les territoires à travers quatre domaines d'action : l'entrepreneuriat social, l'insertion sociale et professionnelle, les synergies entre les territoires ruraux et les territoires urbains et la transition écologique.

Agissant dans le cadre du mécénat, la Fondation GRDF soutient des projets portés par des structures qui y sont éligibles et qui exercent leur activité en France.

Sont **éligibles au mécénat**, les structures qui :

- exercent leur activité en France ;
- exercent leur activité dans au moins un des domaines d'intérêt général ;
- sont gérées de façon désintéressée ;
- ont un caractère non lucratif ;
- ne fonctionnent pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

La Fondation GRDF sélectionne les projets qu'elle soutient sur la base des **critères suivants** :

- **l'impact du projet** : nature et utilité de la solution apportée par le projet au regard des besoins et fragilités identifiés sur le territoire (diagnostic établi, etc.), objectifs recherchés et moyens engagés, son apport sur le territoire (création de valeur, social, environnement, etc.) ;
- **ses bénéficiaires** : qui sont les bénéficiaires directs du projet et leur nombre ? Quelle différence le projet va-t-il faire pour eux ? Sont-ils impliqués dans la démarche ?
- **la dynamique de territoire autour du projet** : quelles coopérations et alliances nouées avec d'autres acteurs du territoire ? Quels sont les partenaires non financiers mobilisés dans le projet ? Au-delà des bénéficiaires directs du projet, quel impact attendu plus largement sur le territoire et sa population ?
- **l'équipe projet** : solidité de la structure et de l'équipe porteuse du projet, gouvernance mise en place, expérience et capacité à mettre en oeuvre et pérenniser le projet, capacité à mobiliser un collectif d'acteurs autour du projet ;
- **le caractère innovant du projet** : apporte-t-il une solution nouvelle (savoir-faire, alliance, coopération, nouveau produit, service, usage, etc.) ? Constitue-t-il une pratique nouvelle pour la structure, ses bénéficiaires, le territoire, etc. ?
- **son financement** : quel modèle économique du projet ? Les subventions demandées ? Les autres partenaires financiers publics et privés envisagés ou déjà engagés ?
- **sa pérennité** : le projet s'inscrit-il dans la durée ? Une démarche d'évaluation est-elle prévue (objectifs, critères et indicateurs de suivi) ?

- **la capitalisation et le partage** : le projet peut-il être adapté à d'autres territoires ? Peut-il faire l'objet d'un partage de pratiques ?
- **le parrainage** : être parrainé par un collaborateur de GRDF est considéré comme un plus ;
- **la localisation** : le projet et les actions envisagées sont-ils développés dans un territoire d'implantation GRDF (actuelle ou à venir) ?

La fondation ne soutient pas :

- Les projets localisés hors du territoire métropolitain ;
- Les projets personnels (voyages, projets étudiants, etc.) ;
- Les projets humanitaires ;
- Les manifestations ponctuelles (festivals, galas, expositions, concerts, etc.)
- Les projets entrant dans le champ concurrentiel et/ou marchand.